## DÉPARTEMENT : DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

70005

Objet
DECISION MODIFICATIVE
N° 1 DU BUDGET ANNEXE
CAREL

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le vingt sept juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LIS, Maire

Etaient présents: MM. MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, MIE FOUCHE, MM. LACHAUD, BUU ARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, COLLE, BOISARD.

· formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUFOUR par M. LIS,

NAULIN par Mle FOUCHE,

VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

342,47 F

Par lettre en date du 23 Juillet 1979, Monsieur le Directeur du CAREL demande que soient effectuées des modifications aux crédits d'investissement de son budget.

L'objet de cette décision modificative de crédit serait de financer la pose de rideaux extérieurs pour 10 542,02F et l'installation d'un dispositif de radars antivols au rez-dechaussée du bâtiment pour 31 275,72 F soit au total : 41 817,74 F.

Elle serait la suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Article 2142.0 Acquisition de matériel et mobilier ......
- Article 232.0 Construction du nouveau bâtiment ..... - 21 426,69 F
- Article 232.1 Travaux de bâtiment + 21 769,16 F (un reliquat de crédit restant disponible sur cet article de 20 048,58 F

soit: 21 769,16 + 20 048,58

.

41 817,74 pour financer les travaux ci-dessus)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 25 Juillet 1979

#### DECIDE :

de modifier les crédits d'investissement du Budget annexe
 1979 du CAREL comme suit :

| ARTICLE | 2142.0 | - | Acquisition de matériel |   |    |        |   |
|---------|--------|---|-------------------------|---|----|--------|---|
|         |        |   | et mobilier             | - |    | 342,47 | F |
| ARTICLE | 232.2  | _ | Construction du nouveau |   |    |        |   |
|         |        |   | bâtiment                | - | 21 | 426,69 | F |
| ARTICLE | 232.1  | - | Travaux de bâtiment     | + | 21 | 769,16 | F |
|         |        |   |                         |   |    |        |   |
|         |        |   | RESULTAT                | 0 |    |        |   |

 que cette modification de crédits sera reprise au B.S. Exercice 1979

> Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM les Membres présents.

> > Pour extrait conforme, Le Maire,

ARRIVEF LE

- 3. ABUT 1979

DELIBERATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)

Anmy